



L'an deux-mille vingt-trois, le douze octobre, le Conseil Municipal de la commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le quatre octobre, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pascal POCHAT-BARON, Maire

Présents : POCHAT-BARON Pascal, Maire ;

Adjoint au Maire : CHENEVAL Jean-Pierre, GOY Corinne, GOY Francis, LABAYE Josette, SECCO Laëtitia, VIGNY Gérald

Conseillers municipaux : CENCI Antoine, CHARBONNIER Virginie, GERNAIS Benjamin, LAOUFI Nadia, LAVERRIERE Magali, MACHERAT Martial, MOENNE Monique, PAGNOD Pascale, PELLET Sébastien, PILLET Isabelle, VAUR Florence

Absents représentés : Pouvoir de BOCHATON Maryse à MOENNE Monique ; de DEVESA Marie à PAGNOD Pascale ; de MILESI Gérard à GOY Corinne ; de STAROPOLI Michel à MACHERAT Martial ; de VALENTIN Pierre à POCHAT-BARON Pascal

Absents : CAMUS Isabelle, GAVARD-PERRET Alexandre, CHEMINAL Joëlle

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Monsieur Gérald VIGNY est élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 18
Représentés : 5
Votants : 23

Délibération n° D2023_075- FINANCES

Demande de subvention à l'Agence de l'Eau – Programme Arve Pure – Mise en conformité des services techniques

L'opération collective Arve Pure est une démarche partenariale lancée avec le soutien de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, portée par le SM3A en collaboration avec le SNDEC et les collectivités opérationnelles du territoire.

Le dispositif « Arve Pure » propose un accompagnement technique et financier pour réduire les rejets de micropolluants.

Dans ce cadre, un diagnostic a été conduit entre les services municipaux et le Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe. Ce dernier a conclu aux actions suivantes :

- Mise en place d'armoires et bacs de rétention pour les produits
- Installation d'une station de carburants/AD Blue aérienne
- Vidange, nettoyage et comblement de l'ancienne station de carburant
- Mise en place d'une cuve de stockage des déchets de l'autolaveuse

Le montant de ces travaux et acquisitions est estimé à 24.312,64 € HT, soit 28.906,12 € TTC.

Une subvention est sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse dans le cadre du programme Arve Pure. La commune autofinancera le reste à charge.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le montant prévisionnel et le financement proposé
- **SOLLICITE** l'aide maximale de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée dans le cadre du programme Arve Pure
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention

VOTE	POUR	23
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré, Les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures, Pour Extrait conforme
Le Maire,

Pascal POCHAT-BARON



Le secrétaire de séance
Gérald VIGNY

Certifié exécutoire
Télétransmission sous-préfecture le 12/10/23
Publication en ligne le 19/10/23
Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services
Pascale CHAPUIS

MAIRIE DE MUZEN-SALLAZ